

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mars à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Virginie REY et Jean-Michel TALON.

**Avaient donné pouvoir** : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 février 2024	Le 21 février 2024	En exercice	50
		Présents	35
		Votants	39

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard VIATTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

### **2024-02-07A Budget Eau Potable - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

La compétence eau potable a été prise par la Communauté de communes Sud Territoire au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Depuis mars 2010, la collectivité a fait le choix d’exploiter directement en régie ses différents réseaux et infrastructures afin d’avoir la maîtrise totale. Cela aboutissant en 2020, à une gestion de l’eau potable sur la totalité des 27 communes de la CCST et en 2021 à l’autosuffisance de la collectivité.

Ainsi le service des Eaux alimente 9450 abonnés, 250 kilomètres de réseaux (hors branchements), 9 unités de production, 16 réservoirs de stockage et 17 installations (stations de reprise ou de surpressions).

### Les éléments marquants de 2023

L’année 2023 a surtout été marquée par :

- Le renouvellement de 650 ml de conduites,
- La mise en service des nouveaux pré-localisateurs de fuites à Beaucourt,
- La continuation du déploiement télé-relève des compteurs d’eau à Recouvrance et Brebotte,
- L’achat d’une désherbeuse et son utilisation dans le cadre de « l’Eau d’Ici ».

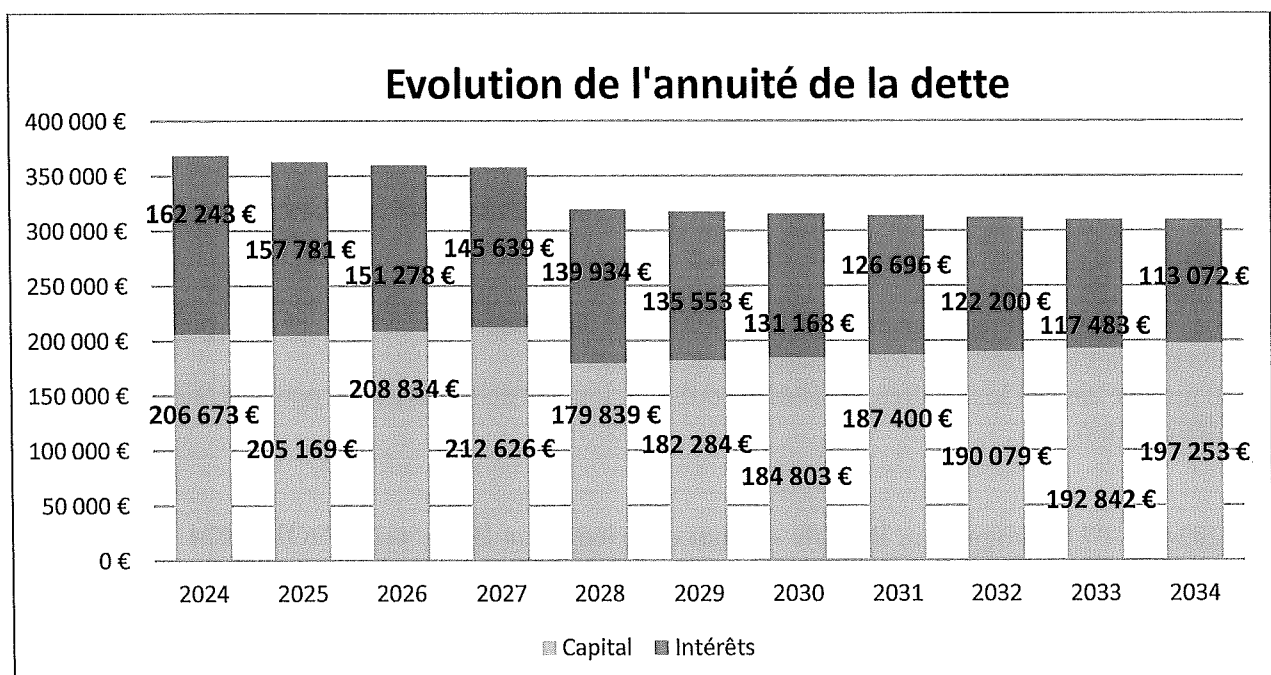
### Etat de la dette

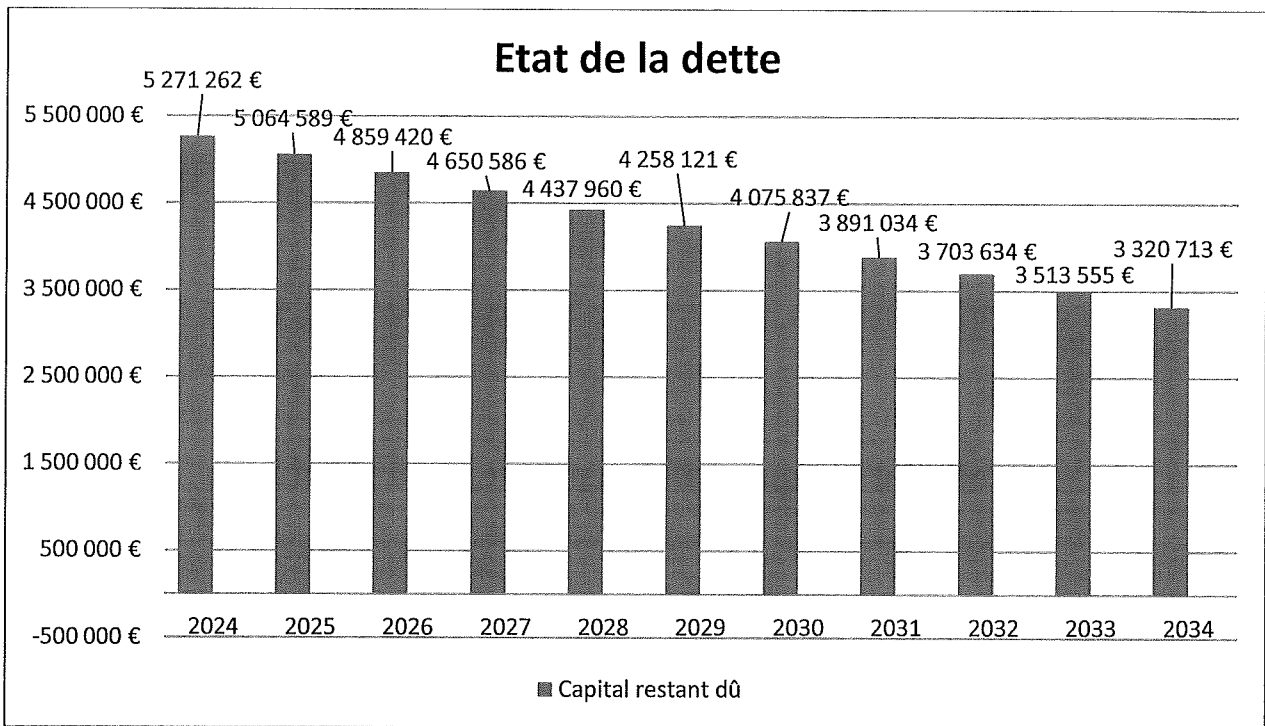
Le capital restant à rembourser en 2024 est de 5 271 262 euros, contre 4 886 648 euros en 2023.

En effet, en 2023, pour financer le programme travaux, un nouvel emprunt de 600 000€ avait été contracté.

L’annuité budgétisée représente alors un remboursement de 206 673 euros en capital et 162 243 euros en intérêts, soit une charge financière supplémentaire totale de 368 916 euros sur 2024, montant qui ne met pas en péril la capacité de remboursement de la dette.

### Etat de la dette actuelle

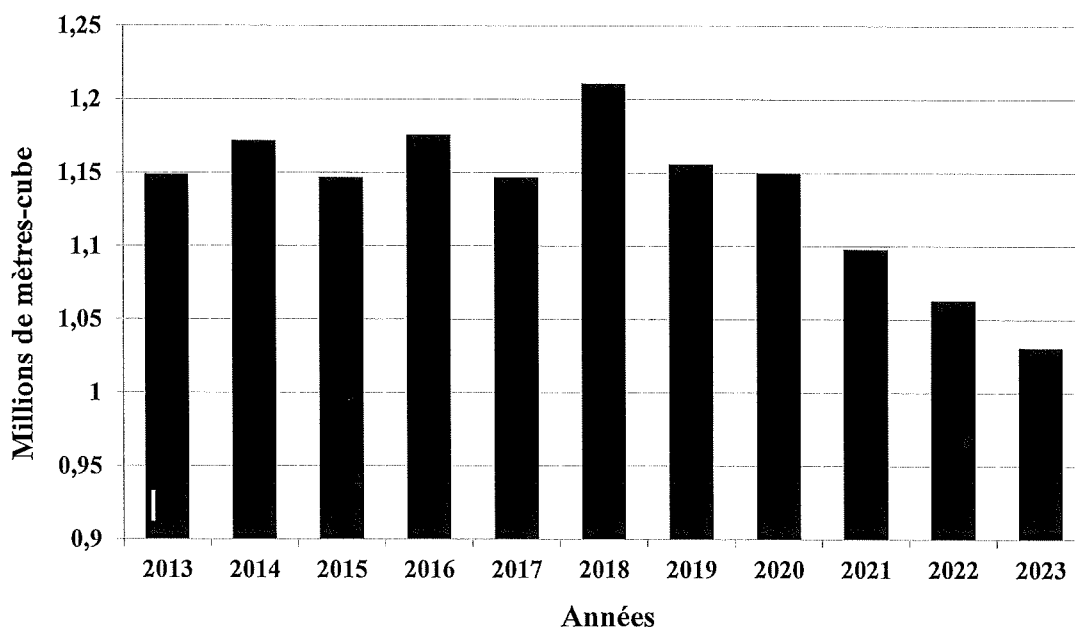




### Évolution des recettes (vente d'eau)

La vente d'eau sur les 5 dernières années, a une tendance à la baisse avec en 2023, 1 030 681 m<sup>3</sup> soit 3% de moins par rapport à 2022.

### Evolution des ventes d'eau sur les 27 communes de la CCST



☞ Nous devons donc envisager un volume d'eau vendu pour 2024 aux abonnés, toujours à la baisse, de l'ordre de 1 000 000 m<sup>3</sup>, représentant des recettes de l'ordre de 1 875 000 euros.

Ceci avec un prix pour la consommation d'eau à 1,69 €/m<sup>3</sup> HT et une part fixe de 19.15 €. Tarifs inchangés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

S'ajoute 0,29 euros/m<sup>3</sup> de redevance pollution prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau et la TVA de 5.5%.

## Tableau comparatif du coût de l'eau potable

Coût par abonné basé sur une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an (ratio national)

Collectivités	Prix du mètre-cube en € HT	Prime fixe en € HT par compteur	Redevance pollution en € HT	Coût annuel sur la base de 120 m <sup>3</sup> en € HT	Montant TVA (à 5,5 %)	Coût annuel sur la base de 120 m <sup>3</sup> en € TTC
CCST (taux 2023)	1,69	19,15	0,29	256,75	14,12	<b>270,87</b>
Moyenne pour 10000 à 50000 hab (taux 2021)				278,80	15,33	<b>294,13</b>
Moyenne nationale (taux 2021)		42		253.20	13,93	<b>267,13</b>
Grand Belfort (taux 2021)	1,43	31	0,29	236.32	13.00	<b>249,32</b>
PMA (périmètre historique) (2021)			0,29	259,20	14,26	<b>273,46</b>
Syndicat Saint Nicolas (2021)	1,55	39	0,29	258,60	14,22	<b>272,82</b>
Syndicat Giromagny (2021)	1,72	39	0,29	279,30	15,36	<b>294,66</b>

source : rapport SISPEA (eaufrance.fr)

## Les investissements 2023

### Travaux sur les ouvrages :

- Révision de divers pompes et surpresseurs pour 9 037 euros HT.

### Travaux sur le réseau public :

- Le renouvellement de la conduite rue du Caporal Peugeot à Joncherey, pour 197 658 euros HT,
- Renouvellement d'une partie de la conduite alimentant les Ecart de l'Ecrevisse de Florimont pour 25 560€ HT,

### Qualité d'Eau :

- Programme l'Eau d'Ici pour préserver la qualité des eaux captées,
- L'achat d'une désherbeuse pour 78 500€ HT et la campagne de binage pour 6 367 €.

### Modernisation du service :

- Déploiement de 75 nouveaux pré-localisateurs de fuites à Beaucourt pour 39 938€ HT,
- L'achat de 600 compteurs équipés pour la télé-relève pour 37 677€ HT.

## Une image du compte administratif 2023 provisoire :

Les premières projections laissent apparaître pour l'année écoulée :

- A la **section de fonctionnement**, un résultat d'exercice déficitaire de **185 000 euros** et un résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de **598 000 euros**.
- A la **section d'investissement**, un résultat excédentaire de **496 000 euros** et un résultat cumulé de **938 000 euros**.

Soit un excédent global fin 2023 s'établissant à hauteur de **1 508 000€** en y intégrant les restes à réaliser.

	Résultats 2023	Résultats 2022 reportés	Tous exercices confondus		Reste à réaliser à inscrire en investissement au budget 2024
Fonctionnement	-185 000€	783 000€	598 000€	Dépenses	341 000€
Investissement	496 000€	442 000€	938 000€	Recettes	314 000€
Total cumulé			1 508 000€		

## Les grandes lignes du Budget Primitif 2024

### En fonctionnement

#### Les dépenses 2024 – 2 707 000 euros

<b>Charges à caractère général</b>	1 071 000€ dont :	
<i>entretien et réparation du réseau et installation</i>		460 000 €
<i>énergie</i>		230 000 €
<i>maintenance préventive</i>		20 000€
<i>remboursement BG</i>		85 000€
<i>analyses eau</i>		53 500 €
<i>achat petits équipements</i>		35 000 €
<i>versement redevance prélèvement</i>		70 000€
<i>autres charges</i>		117 500 €
<b>Charges de personnel</b>		560 000 €
<b>Reversement redevance pollution à l'Agence de l'Eau</b>		281 000 €
<b>Dépenses imprévues</b>		5 000 €
<b>Virement section investissement</b>		0 €
<b>Dotations aux amortissements</b>		560 000 €
<b>Admissions non valeurs</b>		10 000 €
<b>Charges financières (dont intérêts d'emprunts)</b>		180 000 €
<b>Charges exceptionnelles</b>		30 000 €
<b>Provisions pour risques</b>		10 000 €

#### Les recettes 2024 –2 856 000 euros

<b>Vente d'eau aux abonnés</b>	1 875 000 €
<b>Redevance pollution</b>	281 000 €
<b>Travaux facturés aux abonnés</b>	70 000 €
<b>Amortissement subventions</b>	22 000 €
<b>Produits divers</b>	10 000 €
<b>Excédent reporté 2023</b>	598 000 €

**Soit un excédent cumulé d'environ 149 000€ à la fin de l'exercice 2024.**

## **En Investissement**

### **Les dépenses 2024 –2 025 000 euros**

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent l'inscription obligatoire de :

- 1 000 € pour les imprévus,
- 22 000€ pour l'amortissement des subventions,
- 10 000 € pour les opérations patrimoniales,
- 220 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 342 000 € pour couvrir les restes à réaliser,
- 1 330 000 € pour les immobilisations (études et travaux)
- 100 000 € pour les immobilisations en cours.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- 13 500 € pour finir le schéma directeur,
- 321 000 € pour continuer les travaux de réhabilitation du château de Croix,
- 5 800 € pour le renouvellement des conduites à Joncherey et Bretagne.

Les travaux à engager sur 2024 représentent 1 215 000 euros dont :

- Le renouvellement de la conduite rue Principale à Faverois pour 365 000 €,
- Le renouvellement de la conduite rue de Courcelles à Florimont pour 290 000 €,
- Le renouvellement de la conduite rue du Lieutenant Rusconi à Grandvillars pour 340 000 €,
- Le démarrage des travaux de renouvellement des réseaux de Brebotte et Grosne pour 200 000€,
- Le remplacement des pompes du forages de Lepuix-Neuf pour 20 000€.

### **Les recettes 2024 –2 025 000 euros**

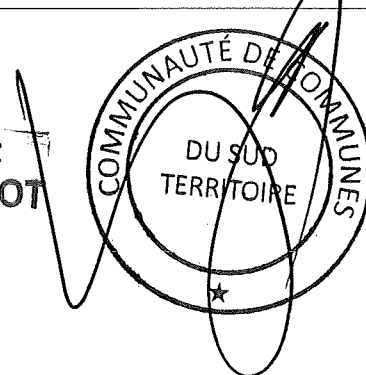
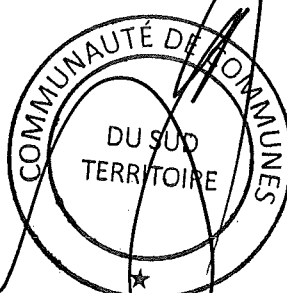

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 0€ de virement depuis la section de fonctionnement,
- 560 000€ de provision aux amortissements,
- 10 000€ pour les opérations patrimoniales,
- 417 000€ de subventions (RAR inclus),
- 100 000€ pour les immobilisations en cours,
- 938 000€ d'excédent reporté de l'année 2023.

**Soit un exercice 2024 à l'équilibre.**

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du budget Eau Potable.

<p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p> <p>Et publication ou notification le <b>MARDI 13 MARS 2024</b></p> <p>Le Président, <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>	<p>Le Président, <b>Le Président Christian RAYOT</b></p>   
---	--